

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route,
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de Monsieur GODARD pour le compte du magasin Marché U de Pont-Audemer en date du 21 Octobre 2024, pour la réalisation d'une formation à la manipulation des extincteurs,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée de la formation de manipulation aux extincteurs sur la Place de Gaulle à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur GODARD représentant le magasin Marché U est autorisé à occuper un espace balisé sur la terre battue entre les parkings au droit du magasin Marché U Place du Général de Gaulle à Pont-Audemer, le mercredi 11 décembre 2024 afin de permettre une formation à la manipulation des extincteurs.

Article 2 : Des barrières de sécurisation seront mises à la disposition de Monsieur GODARD, par les services techniques communautaires, qui devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public, mettre en place la signalisation réglementaire ainsi que les barrières de sécurisation pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone de formation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires, Monsieur GODARD représentant l'enseigne Marché U sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 9 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le 8^{ème} Adjoint, en charge de la prévention et des sécurités

Dominique BURET

